



Femmes sans voile

25 novembre 2014

Journée internationale contre les violences faites aux femmes

Des femmes sans voile répondent au Conseil Français du Culte Musulman

Lettre ouverte aux rédacteurs de la "Convention citoyenne des musulmans de France pour le vivre-ensemble" de juin 2014.

Au nom de l'égalité, de la liberté, de la citoyenneté et de l'ordre public,

Messieurs,

Nous vous écrivons en qualité de femmes sans voile, françaises et fières de leur origine maghrébine, attentives aux prises de positions d'un organisme comme le vôtre dans notre République. C'est avec une grande déception que nous avons pris connaissance de ce que réserve aux femmes la "Convention citoyenne des musulmans de France pour le vivre-ensemble".

Dans votre Convention de juin 2014 vous faites savoir aux musulmans de France : "*le Coran confère une égalité totale aux femmes et aux hommes*" (art.3 La femme musulmane) et aussi que "*le voile est une prescription qui recommande au Prophète "de dire à ses femmes, ses filles et aux femmes des croyants..." (Coran 33-59), de l'arborer pour la réserve qu'il leur impose*" (art.5 Les tenues vestimentaires).

La lecture dite littéraliste de cette prescription coranique est en contradiction avec le fait que le Coran confère une égalité totale aux femmes et aux hommes. Nombre d'érudits en islamologie ont une lecture différente de cette "prescription" qui ne mentionne nullement la nécessité pour les femmes de se couvrir les cheveux. Cette lecture est en réalité une interprétation patriarcale du Coran.

Le fait que le port du voile ne soit exigé que pour les femmes est une discrimination en soi et met la femme dans un rapport inégal avec l'homme dans la société. Le port du voile réduit la personne des femmes à leur sexualité. Il affirme la domination et le contrôle de la femme par l'homme, ce qui revient à restreindre ses libertés dans l'espace public comme ses libertés de choix liées à son corps. **Le voile n'est ni un simple tissu, ni une relation à Dieu, il est l'instrument privilégié de la remise en cause de ces droits fondamentaux que sont l'égalité et la liberté pour les femmes.**

Le voile n'est actuellement exigé que dans les pays les plus conservateurs (Arabie Saoudite, Iran, Pakistan, Afghanistan...). Il est le premier acte d'autorité des djihadistes dans les villages conquis (Irak, Syrie, Mali, Nigéria...), que les femmes soient musulmanes ou non. Il est devenu leur étendard de par le monde. Il s'accompagne de la suppression de toute liberté pour les femmes.

Dans votre Convention vous proclamez que l'on est d'abord citoyen et ensuite croyant. Les femmes voilées, elles, s'affichent d'abord en tant que croyantes, remettant en cause une valeur fondamentale de la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une atteinte à l'ordre public. On ne peut accepter, sous couvert de liberté religieuse, la remise en cause des valeurs fondamentales de la République qui nous ont protégées en interdisant la polygamie et la répudiation, en assurant le droit au divorce pour les femmes et l'égalité dans l'héritage. Ces droits sont absents dans la majorité des pays où le patriarcat opprime les femmes au nom de la religion.

En France, la liberté de conscience comme l'égalité des sexes sont des droits fondamentaux protégés par la loi. Il ne saurait exister de recommandations religieuses qui seraient en contradiction avec ces principes fondamentaux.

Votre prise de position représente une régression qui banalise les pressions que subissent les femmes non voilées (exclusion, insultes, menaces permanentes, agressions), comme les affrontements de plus en plus nombreux dans les universités entre les professeurs et les étudiantes voilées, ou les conflits dans les lieux de travail et dans la rue...

Nous nous inquiétons de votre affirmation qui sacralise le port du voile et par là même cautionne l'action des fondamentalistes, source, dans notre pays, de troubles à l'ordre public.

Votre crispation concernant le voile est un anachronisme dangereux pour nous tous.

Le Collectif "Femmes sans voile d'Aubervilliers"